

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 FEVRIER 2012**

Délibération
n° 2012.02. 29.B

Démarche Cit'ergie :
demande de
subvention auprès de
l'ADEME

LE VINGT TROIS FEVRIER DEUX MILLE DOUZE à 18h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **16 février 2012**

Secrétaire de séance : Michel GERMANEAU

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Michel GERMANEAU, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND, Jacques PERSYN

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Didier LOUIS, Brigitte BAPTISTE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 FEVRIER 2012**DELIBERATION
N° 2012.02. 29.B**

ENVIRONNEMENT / ECO-CONSEIL

Rapporteur : **Monsieur DOLIMONT****DEMARCHE CIT'ERGIE : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ADEME**

Dans le cadre du contrat local initiatives climat (CLIC), le GrandAngoulême est engagé depuis décembre 2011, au même titre que 50 partenaires, dans la Charte climat du territoire. Le décret n° 2011 – 829 du 11 juillet 2011 relatif aux modalités de réalisation du bilan des émissions de gaz à effet de serre et du plan climat énergie territorial que doit réglementairement mettre en œuvre le GrandAngoulême sur ses domaines de compétence d'ici le 31 décembre 2012.

Le label Cit'ergie apporte une réponse à ces différents engagements et rend lisible l'action du GrandAngoulême.

Il se conduit en quatre temps avec l'appui d'un bureau d'études, prestataire « conseiller Cit'ergie » accrédité par l'ADEME :

- un état des lieux de la situation initiale, qui s'appuie sur un catalogue standardisé de 78 actions adaptable aux compétences de la collectivité,
- la définition d'un programme pluriannuel de politique énergie climat sur 4 ans,
- la labélisation avec l'intervention d'un auditeur à la date souhaitée par la collectivité,
- une fois la labélisation obtenue, celle-ci est remise en jeu par un nouvel audit tous les 4 ans.

Le montant estimé de l'opération est d'environ 40 000 € sur 4 années (dont 25 K€ la 1^{ère} année et 15 K€ pour les 3 années restantes) pour un processus qui comprend les missions suivantes :

Le plan de financement comporte les 4 thématiques suivantes pour une durée de 4 ans :

- Etat des lieux de politique énergie climat de l'agglomération sur ces compétences (qui sera parallèlement complété par la réalisation du diagnostic gaz à effet de serre sur les compétences de l'agglomération),
- Construction du programme pluriannuel énergie climat,
- Suivi annuel de mise en oeuvre des actions répertoriées,
- Certification.

Le plan de financement prévoit un accompagnement de l'ADEME à hauteur de 50 % est le suivant :

Dépense		Recettes	
Démarche Cit'ergie	40 000 €	GrandAngoulême (50 %)	20 000 €
		ADEME (50 %)	20 000 €
Total	40 000 €	Total	40 000 €

Vu l'avis favorable de la commission environnement, cadre de vie et construction du 10 janvier 2012,

Je vous propose :

DE VALIDER cette démarche avec l'appui d'un prestataire de service

D'AUTORISER Monsieur le Président à solliciter une subvention dans le cadre du plan climat énergie territoriale (PCET) notamment auprès de l'ADEME

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer les documents afférents à ce demande de subvention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 24 février 2012	<u>Affiché le :</u> 24 février 2012